Belgique. Port du foulard autorisé à l'école : l'enseignement officiel flamand va en appel

04/03/2018 à 10h23

"GO! Onderwijs", le pouvoir organisateur de l'enseignement officiel en Flandre, va interjeter appel contre la décision rendue la semaine passée par le tribunal correctionnel de Tongres quant au port de signes confessionnels à l'école, a-t-il annoncé vendredi.

Le tribunal avait donné raison à onze élèves dont les parents avaient saisi la justice contre l'interdiction du port du voile inscrite dans le règlement de l'athénée Maasland et de l'école secondaire Nikola Tesla à Maasmechelen (Limbourg).

Ils pouvaient dès lors porter le foulard dans l'enceinte des établissements. **Le groupe scolaire n'avait pas suffisamment démontré l'existence de ségrégation entre les élèves, de contrainte à se convertir ou d'autres situations problématiques, avait estimé le tribunal.**